

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 juillet 2019

Étaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Nicole DELAVILLE - Mme Annette RODIER - M. Jean-Claude HATIER
Mme Sylvie PALUMBO - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Petra LAURAIN

Absents - Excusés :

Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à M. Yves DESVERNES
M. Régis BELGERI pouvoir à M. JM BOUSCHBACHER
M. Anthony SCHIARATURA
Mme Christine BOUYER
M. Thibault HEINTZ

Date de la convocation : 11 juillet 2019

Début du conseil : 20 h 30.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Renouvellement de la convention d'adhésion au groupement de commandes (avec le lycée Henri Poincaré)
- 2 - Adhésion au C.N.A.S
- 3 - Cession d'un terrain au Conseil Départemental (collège)
- 4 - Adhésion à la centrale d'achat de l'AMV 88
- 5 - Remboursement de frais au Bureau d'Études URBICANB
- 6 - Répartition des sièges au sein de la Communauté de communes

- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 20 juin 2019 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE (avec le lycée Henri Poincaré) (délibération n° 2019.07.19/01)

Monsieur le Maire signale que la commune adhère au groupement de commandes de fuel par l'intermédiaire du Lycée Poincaré de NANCY.

Une version du nouveau Code des Marchés Publics et un nouveau mode de

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

Monsieur Pascal FERRARD arrive à 20 h 35.

2 – ADHÉSION AU C.N.A.S. (délibération n° 2019/07/02)

Monsieur DESVERNES présente le CNAS, (Comité National d'Action Sociale), qui est un organisme de portée nationale qui a pour objet, au titre de l'action sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales, EPCI et autres structures éligibles, et leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, etc..).

Monsieur Laurent ROUSSELOT arrive à 20 h 40.

Pour que les agents communaux puissent en bénéficier, il y a lieu d'y adhérer pour la totalité du personnel actif et à titre facultatif pour son personnel retraité. La cotisation sera de 207, 00 € par agent soit 2.277,00 € par an, ce qui représente 1,8 % de la masse salariale.

L'adhésion se renouvelle tacitement au 1^{er} janvier de chaque année. Pendant toute la durée de l'adhésion, le CNAS rend compte à l'adhérent des prestations versées à son personnel.

Il est bien entendu qu'en fonction des montants alloués, l'adhésion serait reconduite ou pas.

Après concertation, les conseillers, donnent, à l'unanimité, un accord de principe à cette proposition.

Une réunion avec cet organisme et le personnel sera prévue afin de l'informer sur les avantages dont il peut bénéficier.

3 – CESSION D'UN TERRAIN AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (collège) (délibération n° 2019.07.19/03)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental indiquant que la mise à disposition des locaux de l'ex collège au profit de la COM COM arrive à échéance le 31 août 2019 et qu'il a été décidé de la prolonger pour une année. Or, suivant le relevé du service de la publicité foncière il apparait que le terrain cadastré C n° 475 est en totalité la propriété de la commune.

Après vérification, il s'avère que sur cette parcelle se trouve, entre autre, le groupe scolaire. Afin de régulariser cette anomalie il serait bon de charger un géomètre de régler cette situation baroque.

Le département souhaite donc acquérir le terrain nu à l'euro symbolique.

Monsieur DESVERNES indique que l'on retrouve cette même situation avec la maison de santé et le gymnase implantés dans l'enceinte des récollets. Les séparations des terrains n'ayant pas été faites en temps utile.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

4 –ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'AMV88 (délibération n° 2019.07.19/04)

L'Association AMV88 met en place un groupement de commandes concernant plusieurs domaines pour lesquels nous pouvons bénéficier de tarifs intéressants, pour la commune il s'agit de produits d'hygiène et d'entretien, des sacs poubelles, des ramettes/enveloppes/classement, espaces verts (terreau/paillages/fertilisants) et peintures routières.

Les frais de fonctionnement du groupement de commandes seraient en quasi-totalité pris en charge par ce service. Seule une participation forfaitaire de 25 € quel que soit le nombre de groupement de commandes auxquels nous décidons d'adhérer nous sera demandée.

Après discussion, les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'adhérer

5 – REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUREAU D'ÉTUDES URBICAND

(délibération n° 2019.0719/05)

Le cabinet URBICAND a fait réaliser dans le cadre des temps d'immersion des 7 et 8 juin, 3 puzzles avec des photos aériennes de la commune pour un montant de 124.60 € TTC à lui rembourser.

A l'unanimité, le Conseil, accepte la proposition ci-dessus.

6 – RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

(délibération n° 2019.07.19/06)

Suivant les dispositions prévues à l'article L 5211-6-1 du CGCT les communes doivent déterminer avant le 31 août le nombre des sièges au sein du Conseil Communautaire afin que soit fixé sa composition à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

Monsieur Desvernes précise qu'actuellement 6 élus représentent la commune.

Après concertation, le Conseil décide de maintenir, à l'unanimité, les 6 sièges auprès de la COM-COM.

Informations et questions diverses :

- 514.830 € est le montant des subventions versé par le Conseil Départemental du 14 décembre 2015 au 25 février 2019 pour 15 programmes de travaux réalisés (périmètres de protection des sources et du réservoir, travaux d'assainissement sur plusieurs rues, travaux de voirie, restauration château et calvaire, unité de traitement des eaux brutes, tranche 1 et 2 du programme de travaux d'élimination des eaux claires parasites transfert et station d'épuration, etc.) ; reste à percevoir pour la Route des Rochottes et le quartier Louise Grandmontagne ;
- lancement AMO à ATD : Aménagement de la rue de la République : relevé topographie par Mme MERLE et recherche d'amiante sur la chaussée ;
- Station de traitement des eaux usées : réunion de la commission travaux avec les entreprises retenues le 22 août à 14 h ;
- les dates sont publiées pour les prochaines élections municipales de 2020 : les dimanches 15 et le 22 mars. Monsieur DESVERNES précise qu'il informera le Conseil de sa décision de briguer un second mandat ou pas en septembre ;
- réforme des services de la DGFIP – réorganisation de la trésorerie locale ;
- les parcelles de résineux de notre forêt (115, 16, 17 et 19) n'ont pas trouvé preneur à la vente par l'ONF du 28 juin. Elles seront proposées en septembre. Pour info : le chêne centenaire situé dans l'enceinte de l'EHPAD a été abattu ;
- limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone de gestion « Saône amont » ;
- suite à l'opposition des représentants de communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités, l'encaissement proposé n'aura pas lieu (voir PV du conseil du 4 avril 2019) ;
- mise en garde d'une action en cours dans le département de Meurthe et Moselle de l'association ANV-COP21 qui a pour objectif de décrocher les portraits du Président de la République dans les mairies ;
- remerciements de l'Atelier de Développement, de Saône Lorraine, des Amis du patrimoine pour la subvention accordée ;
- bilan campagne chats errants : nouveau quartier de la gare : 5 ou 6 chats ;

Le clêture du stade est terminée avec le conseil du conseil d'anténa :

- la vitrification des escaliers et du couloir dans le bâtiment mairie est faite, les fenêtres à l'étage changées ;
- installation à partir du 20 septembre d'un camion pizza au champ de foire ;
- Natura 2000 a recensé 2 chauves souris sous les halles ;
- le bulletin municipal est bientôt terminé. Opération distribution début août avec celui de la COM COM .

Dates :

- mercredi 24 juillet : visite du bourg castral avec Claude DROUIN ;
- samedi et dimanche 27 et 28 juillet : fête patronale sur le champ de foire ;
- mercredi 7 août 14 h : visite musée DAMIA ;
- dimanche 18 août : sur le champ de foire : vide greniers tennis Club ;
- mercredi 21 août : visite du bourg castral.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 40.

Darney, le 19 juillet 2019

Le Maire
Y. DESVERNES

